



## Charge de prestation audiovisuelle

Par **Yacine68**, le **15/05/2015** à **18:36**

Bonjour,

Je suis locataire d'un HLM, mon bailleur social me prélève un peu plus de 14 euros de charge concernant une prestation de fourniture audiovisuelle (câble crypté).

Cette prestation est le fruit d'un contrat datant de plus de 15 ans entre un prestataire tiers, les locataires et les précédents bailleurs (c'est ce que mon bailleur m'a dit).

J'aimerais mettre en demeure mon bailleur afin qu'il me précise, pourquoi c'est lui qui me prélève? Pourquoi je n'est pas de contrat en ma possession? Pourquoi je n'ai aucune information quand au renouvellement tacite de celui-ci? Pourquoi je ne peux y mettre fin (en raison de la non utilisation de la prestation)? ...

Merci grandement, de bien vouloir m'éclairer sur la manière dont je dois saisir mon bailleur, et à quoi (en matière de droit) dois-je faire référence pour l'obliger à m'informer.

Cordialement, Yacine.